

*Initiation à la sécurité et à la directive MSST

- **Buts** Mettre en place un concept santé et sécurité au travail

La Directive MSST 6508, relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail est une obligation légale mise en place sous l'égide de la CFST (Commission Fédérale de coordination pour la Sécurité et Santé au Travail).

- **Objectifs** Maîtriser les 10 points principaux de la Directive MSST 6508

- **Public** Personnel de production

- **Condition** Avoir une compréhension suffisante du français

- **Contenu**
 - Introduction
 - Connaissance de la législation fédérale actuelle : LAA, OPA, MSST
 - Les principes de base de la sécurité au travail
 - L'organisation et le suivi annuel
 - Le management des ressources et la participation
 - La protection de la santé
 - Les règles de sécurité et plans d'urgences
 - La détermination des dangers
 - L'analyse de risques et les plans de mesure
 - Les contrôles et audits

- **Formateurs** Consultants expérimentés

- **Lieu** Dans nos locaux à Delémont ou sur site

- **Finance** Offre sur demande

- **Durée** 1 jour

- **Dates** Informations sur notre site ou auprès de notre secrétariat

**OBLIGATOIRE selon la LAA Art.82 al.1 et Art. 84 et l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) Art. 3 à 11.*